



C. PCT 1000

-04

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur de se référer au mémorandum du Bureau international relatif à la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (document PCT/A/33/1, dont des copies ont été transmises avec la circulaire C. N 2460 datée du 5 juillet 2004 et sont disponibles sur le site Internet de l'OMPI (voir <http://www.wipo.int/news/fr/conferences.html>). Le mémorandum a été soumis à l'Assemblée de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT) pour examen à sa trente-troisième session (19^e session extraordinaire), qui se tiendra à Genève dans le cadre de la quarantième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, prévue du 27 septembre au 5 octobre 2004. Il contient des recommandations à l'intention de l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le programme de travail du Groupe de travail sur la réforme du PCT entre les sessions de l'assemblée de septembre 2004 et de septembre 2005 et le renvoi de certaines questions à ce groupe de travail pour examen et avis.

En attendant la session de l'assemblée, il est envisagé de convoquer en septième session le groupe de travail à Genève du 29 novembre au 3 décembre 2004. Les invitations à la session du groupe de travail et la documentation nécessaire seront envoyées après la session de l'assemblée, sous réserve de la décision de cette dernière.

D'ici là, des versions préliminaires des documents dont le groupe de travail devrait être saisi seront disponibles sur le site Internet de l'OMPI (voir <http://www.wipo.int/news/fr/conferences.html>) et les abonnés à la liste de diffusion électronique établie dans le cadre des activités du groupe de travail en seront informés. Des exemplaires sous forme papier des versions préliminaires seront envoyés sur demande.

Le 27 août 2004 *Fu*